



Conseil d'administration du 20 février 2022

Présents

- ASTIER Grégory
- ASTIER Marie-Xavière
- BENNE Jérémie
- DISDIER Philippe
- GONNY Pauline
- PIERRE Arnaud

Ordre du jour :

- Wk de Pâques 2022
- Capitaine Meeple
- FLIP 22
- MAIF
- Sujets divers

Wk de Pâques 2022 - 15 au 18 avril 2022

- Décision de contractualisation avec la MFR de LA-CROIX-EN-TOURAINNE (37) ;
- Attention à la livraison qui doit avoir lieu l'après-midi du vendredi (personne sur place avant, ce sont les vacances). Il faut quelqu'un assez tôt pour récupérer les clés également (Philou a minima) ;
- Envoyer les 2 chèques et le contrat. 36 couchages MAX (action Greg / MX) ;
- Faire le bulletin d'inscription / événement FB / Discord / NL (Koub / Dec pour le php).

Capitaine Meeple

- Éléments de langage pour la rencontre à l'occasion du FIJ.
 - Contrat écrit indispensable
 - Location de la ludothèque : gestion à la charge de Capitaine Meeple
 - État des lieux entrant en fin de FLIP 2022 => sur la base de l'état des jeux en fin de FLIP (décompte de chaque jeu ?)
 - État des lieux sortant au WK du 11 novembre 2022 => décompte de chaque jeu en sortie de croisière ?
 - Prix ?
 - Loc des jeux il faut s'assurer que les jeux sont jouables et complets au départ
 - Pas de loc de jeux non remplaçables => mais de moins en moins de possibilité de remplacement en cas de souci. Les jeux ne sont plus réédités.
 - Première estimation : sur l'équivalent d'une cabine triple occupée par 3 personnes pour les 2 semaines ?

=> on a des éléments. On voit ce que propose Capitaine Meeple.





Conseil d'administration du 20 février 2022

FLIP 2022

- Pas plus d'infos. Les associations sont à priori les bienvenues cette année, pas plus de news (qui datent de fin janvier)
- Dec doit envoyer un mail aux animateurs potentiels, comme d'hab, liste habituelle des animateurs des deux années précédentes avant d'élargir.

MAIF

Demande de signature d'avenant :

Dans ce contexte, nous vous proposons ainsi de faire évoluer les conditions d'application de votre contrat ASSURANCE MULTIRISQUE Raqvam Associations et Collectivités, selon les dispositions suivantes :

- intégration d'une exclusion s'appliquant à l'ensemble des garanties du contrat, s'agissant des « conséquences dommageables de toute maladie transmissible et de toutes mesures prises par les autorités publiques qui en résultent ».

Cependant, MAIF, soucieuse de la protection de ses assurés, a fait le choix de ne pas exclure la totalité des risques liés aux maladies transmissibles afin de ne pas vous mettre en difficulté dans l'exercice de vos activités. Ainsi demeurent garanties au titre du contrat :

- la responsabilité civile liée à une maladie transmissible dans la limite de 2 000 000 €,
- les prestations prévues dans le cadre de l'assistance.

=> signature électronique en séance

Sujets divers

- Un virement de remboursement à Pauline reste à faire. Récupération de son RIB en séance.
- Des démarches en cours avec notre banque : besoin de voir où ça en est exactement. Dec rappelle la banque pour les accès et l'état d'avancement.

Prochain CA : avant AG du week-end du 15 au 18 avril 2022

Compte-rendu validé le 20/02/2022 par les membres présents du CA